

Peintre décorateur (15 à 25 ans)

RÉF | 658

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Réaliser manuellement des travaux de peinture sur murs, sols, plafonds;
- Réaliser manuellement des travaux de peinture sur des boiseries et des éléments métalliques;
- Réaliser des travaux de peinture au pistolet;
- Réaliser la pose d'un revêtement mural souple;
- Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple.

Programme

Connaissances générales :

Communication; Droit; Economie; Mathématiques.

Connaissances professionnelles :

1ère apprentissage :

Participer à l'organisation de l'entreprise et d'un chantier (12h)

Travaux préparatoires d'un subjectile (72h)

Démonstration pratique 1.1 (40h)

Travaux d'application des premières couches sur un subjectile préparé (20h)

Démonstration pratique 1.2 (12h)

Travaux préparatoires à la pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant (16h)

Démonstration pratique 1.3 (8h)

2ème apprentissage :

Participer à l'organisation de l'entreprise et d'un chantier (12h)

Travaux d'apprêt d'un subjectile (24h)

Démonstration pratique 2.4 (16h)

Travaux de peinture de finition (36h)

Démonstration pratique 2.5 (16h)

Pose d'un revêtement souple de sol et d'un parquet flottant (32h)

Démonstration pratique 2.6 (24h)

PEB transversal (4h)
Macro-compétence 2 (6h)
Macro-compétence 4 (6h)

3ème apprentissage :

Participer à l'organisation de l'entreprise et d'un chantier (12h)

Analyse d'un sujetile (32h)

Démonstration pratique 3.7 (20h)

Pose d'un élément décoratif (8h)

Démonstration pratique 3.8 (4h)

Peinture à effets décoratifs (24h)

Démonstration pratique 3.9 (28h)

Pose d'un revêtement souple de mur (24h)

Démonstration pratique 3.10 (16h)

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

Pratique en entreprise :

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ? [Consultez ALT+](#)

**Certification(s)
visée(s)**

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ième et 3ième années.

Début

Septembre

Coût

70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. [Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme.](#)

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle.](#)

Organisme**Efp - Sfpme : Apprentissage**

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>